

Commissions et démission

Par RECHE CORALINE, le 27/01/2017 à 13:31

Bonjour, je suis salarié commerciale et perçoit un fixe et des commissions sur les contrats signés.

J'ai posé ma démission, mon contrat de travail prévoit que les commissions sont réglées au paiement de la facture et je souhaiterais savoir si je peux réclamer les commissions relatives aux factures émises mais non réglées lors de mon solde tout compte ? Ou si je dois/peux les réclamer après la cessation de mon contrat ?

Merci pour vos réponses